

Le personnel AOT de skyguide Genève réuni en assemblée intersyndicale le 2 novembre 2006 adopte la résolution suivante :

Ces dernières années des mesures d'économies ont été mises en place et ont freiné l'évolution globale des salaires. Dans le même temps le personnel de skyguide a su faire preuve d'un engagement sans faille à travers la mise en œuvre de programmes et projets majeurs pour notre entreprise salués en leur temps par le comité directeur.

D'important défis nous attendent et de nouvelles exigences de travail, de compétences et de responsabilités sont posées, en particulier au personnel technique et opérationnel avec la mise en place des normes ESARR et de la certification SES. La réalisation de ces objectifs essentiels requiert un engagement de toutes et tous au travers d'une dynamique forte.

Dans ce contexte, nous dénonçons l'irresponsabilité des propositions faites par la direction lors des négociations visant au renouvellement de l'annexe 1 sur les salaires du personnel AOT. Les pertes salariales sur une carrière AOT qui seraient engendrées par l'acceptation de telles propositions sont autant de gifles faites au personnel et au travail effectué ces dernières années. Qu'elles aient simplement été proposées donne un éclairage révélateur sur la considération que le comité directeur porte au personnel AOT et à son travail.

Comme présenté préalablement par nos représentants syndicaux lors de ces négociations, nous réaffirmons notre refus d'entrer en matière sur toutes modifications du système salarial qui viseraient à dévaloriser nos carrières par un allongement de la progression et par la remise en cause de l'évolution par l'expérience, ou qui se traduiraient par une perte financière sur les salaires cumulés sur une carrière. Par conséquent nous refusons catégoriquement la dernière proposition de la direction.

Les négociations salariales doivent servir uniquement à adapter les montants retenus dans l'annexe 1 au renchérissement et à l'évolution générale des salaires en Suisse. Une discussion sur les bases du système salarial ne peut, le cas échéant, être menée qu'en parallèle à une révision de la CCT elle-même.

Par ailleurs, nous mettons en garde aujourd'hui la direction de skyguide et son conseil d'administration au sujet des conséquences que risque d'engendrer la volonté de vouloir démanteler ce que les partenaires sociaux ont mis dix ans à reconstruire après le démantèlement de 1997 qui n'avait alors et comme aujourd'hui concerné que le personnel AOT:

Poursuivre dans une telle voie amènerait inévitablement skyguide dans une impasse, avec un risque de conflit social que nous ne souhaitons pas mais serions prêts à assumer en raison de l'importance fondamentale de l'enjeu.

Les défis actuels et futurs de l'entreprise ne seront relevés que par un engagement fort du personnel. Nous souhaitons pouvoir nous y consacrer en toute sérénité mais ceci passe par un minimum de respect de notre travail en paroles et en actes. Dans ce cadre notre attente de la reconnaissance, du travail effectué ainsi que des nouvelles exigences faites au personnel, reste forte et légitime et devra se traduire par une augmentation conséquente et globale des salaires.

Dans ce contexte, prolonger la validité des mécanismes salariaux de l'annexe 1 de la CCT et ne poursuivre les négociations que sur le renchérissement et l'évolution générale des salaires nous semble la meilleure solution pour assurer un bon climat de travail et la motivation qui permettront au personnel d'investir toute son énergie pour contribuer à l'aboutissement des nombreux défis posés à l'entreprise.